

CONSEIL GENERAL
CUARNENS

Séance du Conseil Général de Cuarnens du 11 juin 2026
à la Salle de l'Hôtel de France à 20h15

Présidence : Monsieur Raphaël Goy, Vice-président.

Monsieur le Vice-président lit la lettre de convocation de la Municipalité et donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Admission de nouveaux membres
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025
4. Préavis municipal No 01-2026 Rapport de gestion 2025
5. Préavis municipal No 02-2026 Compte de fonctionnement et d'investissements 2025
6. Préavis municipal No 03-2026 Demande d'un crédit de CHF 126'500.00 pour la réfection du toit des bâtiments Est et Ouest de Quarningis
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

50 membres sur 75 sont présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer.

2. Admission de nouveaux membres

Rien à signaler...

3. Adoption du PV

Le PV de la séance du 4 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

4. Préavis municipal No 01-2026 Rapport de gestion 2025

Le rapporteur de la Commission de gestion, **M. Julien Bovet** prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de Madame Anne Bovet et Messieurs Yann Delacrétaz, Christophe Chappuis et Peter Weilenmann s'est réunie le jeudi 19 mai 2026 pour étudier le Rapport de gestion de la commune pour l'année 2025.

La commission remercie Mme Laetitia Rochat, secrétaire et M. Jean-Daniel Staub, Syndic, Mmes Sandrine Chaillet, Carine Maillat et MM René Jomini et Adrien Mange pour toutes les informations fournies et leurs explications données.

Le Rapport de gestion constitue une obligation de la Municipalité. Il s'agit de fournir un document résumant l'année qui vient de s'écouler, à la population.

La Commission a particulièrement apprécié l'ensemble des informations contenues dans ce document qui est agréable à lire avec un contenu pertinent. Elle constate que la Commune fait un effort particulier sur le tri des déchets afin de diminuer les coûts, car les déchets doivent "s'autofinancer".

La Commission tient à féliciter Mme Laetitia Rochat et la Municipalité pour la rédaction et la qualité des informations se trouvant dans le rapport 2025.

Fort de ce qui précède, la commission de gestion unanime propose au Conseil Général d'adopter le Rapport de gestion 2025 tel que présenté.

M. le Vice-président lit la conclusion du préavis 01-2026.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 01-2026 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. d'adopter le Rapport de gestion 2025, tel que présenté en annexe

M. le Vice-président passe le préavis 01-2026 au vote. Il est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal No 02-2026 Comptes de fonctionnement et d'investissements 2025

Le rapporteur de la Commission de gestion, **M. Julien Bovet** prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de Madame Anne Bovet et Messieurs Yann Delacrétaz,

Christophe Chappuis et Peter Weilenmann s'est réunie le jeudi 19 mai 2026 pour étudier les Comptes de fonctionnement et d'investissements 2025.

La commission remercie Mme Laetitia Wolf, boursière et M. Jean-Daniel Staub, Syndic, Mmes Sandrine Chaillet, Carine Maillat et MM René Jomini et Adrien Mange pour toutes les informations fournies et leurs explications données.

La Commission de Gestion tient à préciser que les chiffres fournis et/ou imposés par le Canton de Vaud sont difficiles à anticiper avec précision.

Après un examen détaillé des différents comptes et de nombreuses questions posées, chaque réponse a été clairement expliquée, à la satisfaction complète de la Commission.

Nous avons constaté grâce à des revenus exceptionnels, principalement effectués sur les Droits de Mutations, que la Municipalité a pu effectuer des amortissements complémentaires conséquents.

Le poste Réseau d'égouts, d'Épuration, Prestation de Service – curage, est toujours important, et cela est dû principalement au phragmicompostage et aux nettoyages des bassins.

En conclusion, la Commission constate que la Municipalité veille au bon fonctionnement de la commune ainsi qu'à la maîtrise de ses dépenses.

Fort de ce qui précède, la commission de gestion unanime propose au Conseil Général d'adopter les Comptes de fonctionnement et d'investissements 2025 tels que présentés.

M. le Vice-président lit la conclusion du préavis 02-2026.

Conclusion

A vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 02-2026 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. d'adopter les Comptes de fonctionnement et d'investissements 2025, tels que présentés en annexe

M. le Vice-président passe le préavis 02-2026 au vote. Il est accepté à l'unanimité.

6. Préavis municipal No 03-2026 Demande d'un crédit de CHF 126'500.00 pour la réfection du toit des bâtiments Est et Ouest de Quarningis

Le rapporteur de la commission technique, **M. Gilles Delacrétaz** prend la parole et précise que la commission composée de Mme Denise Gaillard et M. Walter Schmutz s'est réunie le mardi 9 juin 2026 en présence de M. Adrien Mange, Municipal en charge du dossier.

Après avoir entendu les explications de M. Mange, la commission prend la position suivante :

La réfection du toit est la solution la meilleure afin de pérenniser le bâtiment sur la durée, et d'éviter de futurs problèmes dû aux malfaçons.

Les chéneaux encaissés construits à l'époque montrent des faiblesses dû à la dilatation du métal et sont posés à l'aplomb des façades, ce qui engendre en cas de fuite, de sérieux dommage à l'isolation des façades.

Une sous-couverture 100% étanche doit être posée pour répondre aux normes S.I.A.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime remercie M. Mange pour ses explications et recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal 03/2026 « Demande d'un crédit de CHF 126'500.00 pour la réfection du toit des bâtiments Est et Ouest de Quarningis », tel que présenté.

Le rapporteur de la Commission de gestion, **M. Julien Bovet** prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de Madame Anne Bovet et Messieurs Yann Delacrétaz, Christophe Chappuis et Peter Weilenmann s'est réunie le jeudi 19 mai 2026 pour étudier le Préavis 03-2026.

La commission remercie Mme Laetitia Wolf, boursière et M. Jean-Daniel Staub, Syndic, Mmes Sandrine Chaillet, Carine Maillat et MM René Jomini et Adrien Mange pour toutes les informations fournies et leurs explications données.

La somme de CHF 126'500.00 est demandée.

Afin de remédier aux différents problèmes de constructions de nos bâtiments, des travaux sont à effectuer rapidement.

Les fenêtres ont déjà été refaites il y a 2 ans et maintenant, il s'agit de s'occuper du toit qui prend l'eau.

Si nous voulons pouvoir continuer à utiliser ce bâtiment, ces travaux sont nécessaires.

A noter, Charpente Kurt SA fera un geste sur le prix des travaux.

La commission de gestion unanime propose au Conseil Général d'approuver la demande.

M. le Vice-président lit la conclusion du préavis 03-2026.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 03-2026 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
entendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. d'accorder un crédit de CHF 126'500.00 TTC pour la réfection du toit des bâtiments Est et Ouest de Quarningis ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie générale et/ou par le recours à l'emprunt ;
4. d'amortir l'investissement sur une période de 30 ans, la première fois au budget 2027.

M. Jean-Marc Cloux prend la parole et explique que la Commission de gestion et finances avait signalé à la Municipalité les malfaçons constatées à Quarningis. Ce problème est connu depuis 2023-2024 et concerne des malfaçons remontant à plus de dix ans. Qu'en est-il des malfaçons constatées actuellement ?

M. Adrien Mange, Municipal de répondre que la Municipalité a pris contact avec l'architecte qui œuvrait pour Quarningis mais celui-ci ne veut rien entendre.
L'avocat de la commune estime qu'il ne faut pas engager de procédure, car cela entraînerait une perte d'argent.

M. Jean-Daniel Staub, Syndic informe que plusieurs rapports concernant les malfaçons ont été rédigés. L'architecte a été placé devant le fait accompli et selon lui c'est l'entreprise en charge des travaux qui a mal travaillé. C'est assez décevant de la part d'un architecte qui porte une part de responsabilité, puisqu'il contrôlait le chantier.
L'entreprise Kurt accepte de prendre en charge les heures de travail à prix coûtant.
L'avocat déconseille d'aller au tribunal, car il est difficile de prouver que le travail a été mal réalisé.

M. Nicolas Chappuis prend la parole et cite l'architecte concerné, Erbat établi à La Sarraz

M. Stéphane Rochat prend la parole et explique qu'effectivement, cela comporte des inconvénients et des responsabilités. Il faut également savoir que, selon les normes applicables et la jurisprudence, la garantie contractuelle est de 2 ans pour les défauts apparents, de 5 ans pour les défauts cachés et de 10 ans pour les défauts cachés intentionnellement dissimulés.

Tous les avocats recommanderont de ne pas entrer en matière car démontrer un défaut caché intentionnel n'est quasiment jamais pris en compte par le tribunal.

Il est désagréable de devoir voter un crédit destiné à corriger une mauvaise conception du bâtiment, dont la réalisation est dirigée depuis plus de dix ans. Nous n'avons toutefois pas d'autre choix que d'accepter le montant demandé afin de remédier à cet état de fait.

La Municipalité a raison de ne pas engager de procédure, car cela nécessiterait d'importants moyens financiers et beaucoup de temps. En effet, les recours durent souvent entre 8 et 10 mois, voire jusqu'à 2 ans lorsqu'une affaire est portée devant le Tribunal fédéral.

M. Fabian Mariller prend la parole et explique que dans le devis figurent deux montants importants : CHF 18'000.00 pour les échafaudages et CHF 16'500.00 pour les divers et imprévus. On pourrait imaginer profiter de ces travaux pour envisager l'installation de panneaux solaires, voire de batteries, afin de rendre le bâtiment plus autonome sur le plan énergétique. Cela représenterait évidemment un surcoût, mais cette option mériterait d'être étudiée.

M. Adrien Mange, Municipal de répondre que lors de prochaines séances, il serait opportun d'examiner la possibilité d'installer des panneaux solaires avec le budget actuel, puis d'envisager ultérieurement l'ajout de batteries.

M. Philippe Duperrex prend la parole et explique qu'en examinant les comptes des dernières années, il constate que Quarningis a engendré de nombreux frais et réservé plusieurs mauvaises surprises. Après les CHF 126'500.00 consacrés à la toiture, si il faut encore ajouter chaque année entre CHF 50'000.00 et 100'000.00 de dépenses supplémentaires, il serait judicieux de disposer d'une vision plus précise des coûts futurs afin de mieux anticiper les besoins financiers.

M. Adrien Mange, Municipal de répondre qu'il y a un an et demi, des travaux d'étanchéité des fenêtres ont été réalisés et la façade a été refaite. Pour la toiture, l'entreprise Kurt va effectuer des travaux pour un montant de CHF 20'000.00, consistant à ressouder la ferblanterie. L'avant-toit sera prolongé avec un chéneau traditionnel.

M. Stéphane Rochat prend la parole et intervient au sujet de la proposition des panneaux solaires et des batteries. Il explique qu'il convient de relativiser concernant les batteries, car elles sont soumises à certaines exigences de l'ECA. Le stockage de l'énergie doit être installé dans des locaux incombustibles et ventilés.

M. le Vice-président passe le préavis 03-2026 au vote. Il est accepté à la majorité avec 1 NON et 2 abstentions.

7. Communications de la Municipalité

Mme Carine Maillat, Municipale prend la parole et signale un changement de parcours dans la forêt, la commune étant responsable de la sécurité des sentiers pédestres. Les sentiers pédestres comprennent tous les chemins situés sur le territoire de la commune, y compris les sentiers de type spirituel. Ils doivent être sécurisés chaque année, car en cas de problème, cela pourrait donner lieu à une procédure judiciaire avec la garde forestière. La solution la plus simple serait de fermer la partie supérieure du chemin et d'utiliser le sentier spirituel pour monter jusqu'à la Pierre pendue. La commune de Cuarnens est territoriale de ce bout de chemin, mais n'en est pas propriétaire. La commune de Mont-la-Ville et un propriétaire privé en sont propriétaires. Il a été nécessaire de convaincre RandoVaud de modifier le tracé dans la forêt.

Mme Sandrine Chaillet prend la parole et parle de la zone à 30 Km concernant la route de Chavannes : 30 KM depuis la place de parc perpendiculaire à la route jusqu'au carrefour de la Collierie, la procédure est toujours en cours.

Elle informe qu'afin de permettre la réfection de la chaussée sur la route cantonale La Chaux – Cuarnens, le tronçon situé de la sortie de la localité de La Chaux à l'entrée de celle de Cuarnens sera fermée à la circulation du lundi 15 juin au vendredi 26 juin 2026. Une signalisation de déviation sera mise en place par La Chaux – St-Denis – Chavannes-le-Veyron – Cuarnens dans les deux sens. La vieille route sera également en travaux depuis La Chaux, aux alentours du cimetière.

M. Adrien Mange explique que les travaux du chemin de la salle polyvalente seront terminés pour l'Abbaye.

Le Grill installé près de la place de pétanque a été endommagé. Des enfants sont montés dessus et ont cassé la grille.

M. le Syndic prend la parole et parle de la STEP en informant que le 30 avril le Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Vexy Veyron (EHVV) a adopté à l'unanimité le crédit de 47 millions pour la nouvelle STEP de La Sarraz. La mise à l'enquête concernant le projet de réseau de la STEP a lieu du 19 juin au 20 juillet. Le dossier peut être consulté au bureau communal.

La place de pétanque avec le grill n'est pas privatisée. Une soirée s'y est tenue le samedi 6 juin. Il remercie chaleureusement les participants pour leur respect des lieux, de l'environnement et de la propreté du site.

M. René Jomini prend la parole et parle du projet de l'Hôtel de France.

À la suite de la dernière présentation et au vu de la problématique du financement la Municipalité a rencontré trois sociétés en vue d'un partenariat public-privé.

Il s'agit de :

La coopérative Cité derrière

coopérative d'utilité publique
cité derrière

Le groupe Losinger



La société Equitim

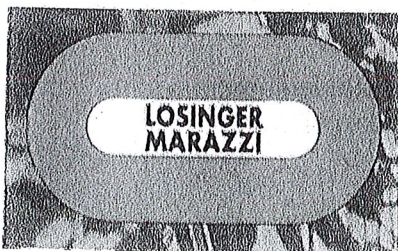
equitim
LOGEMENT
SUISSE

coopérative d'utilité publique
cité derrière

Cité derrière

Il est rapidement apparu pour la coopérative que la faible proportion de logement au sein du projet ne correspondait pas à l'objectif de la coopérative.

Ils nous ont rapidement fait part de leur renonciation au développement du projet.



Losinger Marrazzi

La société Losinger Marrazzi est active dans la construction et propose des partenariats en finançant les projets de construction.

Part privée financée par l'investisseur pour la partie privée du Projet :
6 MioCHF dont 1,5 MioCHF revenant à la commune.

Part publique du Projet : 5,5 MioCHF financées par les 1,5 MioCHF de part privée et 4,0 MioCHF (75%) d'emprunt et/ou dette hypothécaire et/ou fonds propres de la commune.

equitim

LOGEMENT
SUISSE

Equitim

Comme pour Cité derrière, il est aussi rapidement apparu pour Equitim que la faible proportion de logement au sein du projet ne leur permettait pas de proposer une solution financière attractive pour la commune.

En revanche ils ont étudié plusieurs variantes permettant à la Commune d'espérer un rendement modeste sans investissement de sa part.

En résumé

Commune seule :

CHF 15'000'000 à la charge de la commune

Financement incertain

Le groupe Losinger

CHF 12'000'000 dont 4'000'000 financés par la commune

Logements vendus par Losinger

La société Equitim

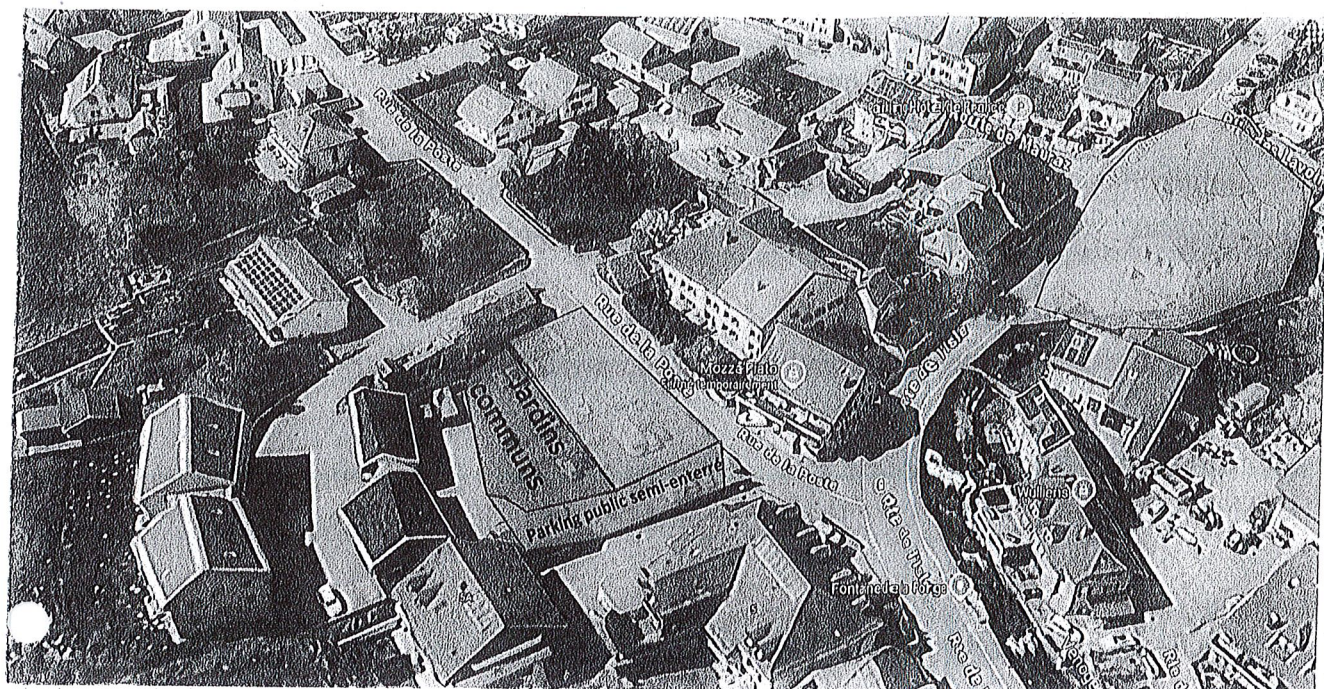
Pas d'investissement, rendement modeste

Fondation de Placement Equitim

Le partenaire de projets équitables et innovants

Principe du partenariat

Parcelle Communale – 106-104 et 75



Variante 2

Administration Communale	- 145 m ²
Grande Salle	- 200 m ²
Locaux Divers	- 196 m ²
Epicerie – Tearoom	- 185 m ²
Locaux commerciaux	- 244 m ²
Logements 10-12	- 960 m ²
Parkings extérieurs logements Pg4/308	- 10
Parkings extérieurs activités	- 5
Logements LADA 15-18	- 1'850 m ²
Parkings intérieurs logements	20 places
Parkings Public	45 places

RENTE ANNUELLE POUR LA COMMUNE GARANTIE : CHF

25'000 / an

AVEC FINANCEMENT TOTAL DU PROJET PAR EQUITIM (~ CHF

17'500'000.-) + parking

SANS INVESTISSEMENT DE LA PART DE LA COMMUNE ET

SANS MARCHÉS PUBLICS Parking public estimé à 2'400'000

CHF hors honoraires, acheté par Commune.

Mme Anick Mariller prend la parole et demande s'il est possible que la commune communique ses critères concernant l'attribution des logements ?

M. René Jomini, Municipal de répondre que la société Equitim est ouverte à toute discussion concernant la définition des critères d'attribution des logements, la priorité accordée aux habitants de la commune ainsi que la fixation des loyers.

Mme Claire-Lise Cloux demande pourquoi créer des jardins communautaires ?

M. René Jomini, Municipal de répondre que ce ne seront pas des jardins communautaires, mais des jardins attribués aux locataires des logements de plain-pied pour leur usage personnel.

M. Michel Delacrétaz prend la parole et explique que le bâtiment de la citerne appartient au syndicat au bénéfice d'un droit de superficie. Etes-vous certain que le syndicat approuvera son élimination ?

M. René Jomini, Municipal de répondre que le sujet n'a pas encore été abordé avec le syndicat. Selon la configuration du projet, il serait possible de le conserver. Toutefois, il pourrait être intéressant d'envisager de le déplacer ailleurs.

M. Peter Weilenmann prend la parole et demande où seront situés le magasin et la grande salle ?

M. René Jomini, Municipal de répondre ~~que répondre~~ qu'avec Equitim, il est possible de sortir du cadre des marchés publics. Le concours de départ peut donc être abandonné, ce qui permet de développer un projet plus libre et mieux adapté aux besoins réels. En revanche, avec les deux autres sociétés il faudrait rester dans le cadre du concours, tout en y apportant certaines modifications.

Le projet est estimé à 17 millions de francs et comprendrait un bâtiment de 15 à 18 logements.

Mme Corinne Porchet prend la parole et demande s'il s'agit bien du bâtiment comprenant les logements LADA, situé devant la voirie, qui compterait entre 15 et 18 logements.

M. René Jomini, Municipal de répondre oui, mais il s'agirait de logements adaptés aux personnes âgées, donc de plus petite taille. Les besoins en stationnement seraient moindres, ce qui permettrait de préserver davantage d'espace pour la commune tout en prévoyant un parking souterrain.

M. Michel Delacrétaz rappelle que selon la réglementation communale, un maximum de six logements est autorisé compte tenu de l'implantation du bâtiment. Par ailleurs, la densité autorisée est déjà dépassée d'environ 15%.

M. René Jomini, Municipal de répondre que le principe limitant le nombre de logements à six au maximum s'applique à la zone village. En revanche, cette règle ne s'applique pas à la zone d'utilité publique.

M. Fabian Mariller prend la parole et explique avoir de la peine à comprendre qu'avec Equitim, la réalisation du projet ne relève plus des marchés publics, contrairement à une construction menée selon la procédure habituelle.

M. René Jomini, Municipal de répondre qu'une commune est soumise au droit des marchés publics lorsqu'elle réalise elle-même une construction. En revanche si elle octroie un DDP (Droit distinct et permanent) à Equitim, cette société n'est pas soumise au droit des marchés publics.

M. Jean-Marc Cloux prend la parole et annonce qu'en optant pour la variante 3, Equitim et en abandonnant le projet initial, les frais déjà engagés pour celui-ci sont perdus.

Mme Laetitia Wolf, boursière prend la parole et informe que l'amortissement complémentaire a été fait au bouclage cette année.

Mouvement du bilan 2025

Mise en valeur Complexe Hôtel de France CHF 388'540.15

M. Didier Maillat prend la parole et estime qu'il n'est pas tout à fait correct de présenter les choses de cette manière, car dès le moment où la limite d'endettement a été abaissée, l'étude relative aux marchés publics est devenue caduque. Ce n'est donc pas cette nouvelle option qui a contraint à abandonner le projet initial, mais bien la décision du canton de réduire les capacités d'investissement. Par ailleurs, cet état de fait était déjà connu avant le Conseil de ce soir.

Mme Anick Mariller prend la parole et explique qu'il faut aller de l'avant. Elle remercie la Municipalité de rechercher d'autres solutions que celles déjà proposées afin qu'un choix puisse être fait. Elle trouve que cette place de fête n'est pas très esthétique avec toutes ces voitures qui y sont stationnées.

M. Fabian Mariller annonce ne pas partager l'avis de Mme Anick Mariller car des places de stationnement seraient supprimées et il ne saurait plus où garer son camping-car.

M. René Jomini, Municipal de répondre que comme le projet est encore très ouvert, il est tout à fait possible de trouver une solution qui prévoit également une place pour un camping-car

8. Divers et propositions individuelles

M. le Vice-président prend la parole et précise qu'il a omis de mentionner la présence de M. Arnold Grandjean, présent en qualité de représentant du Journal de Cossonay.

Il rappelle que le prochain Conseil aura lieu le jeudi 8 octobre. Les personnes qui souhaitent être assermentées sont invitées à s'annoncer au bureau au préalable.

M. Fabian Mariller explique que la communication gagnerait à être plus cohérente. Par exemple, la fermeture de l'Ascension concernant la déchetterie a été annoncée sur le site tandis que celle de Pentecôte l'a été via la chaîne d'information WhatsApp.

Lorsque le canal de communication change à chaque fois, il devient difficile pour les citoyens d'être informés correctement. Il serait souhaitable de privilégier un moyen de communication unique ou de diffuser systématiquement les informations importantes sur les mêmes supports.

M. René Jomini, Municipal de répondre que ce jour-là, le Municipal en charge des déchets était présent sur place pour informer les usagers que le site était fermé.

M. Jean-Marc Cloux demande quels critères, la Municipalité applique pour déterminer si un objet doit être traité par une seule commission ou par deux.

Il relève que certains dossiers, par exemple le toit du collège CHF 605'000.00, sont confiés uniquement à la Commission de gestion et finances alors que d'autres, de moindre importance, comme le chemin vers la salle polyvalente CHF 73'500.00, sont examinés à la fois par la COGEFIN et par la commission technique.

M. Jean-Daniel Staub, Syndic explique que pour le bâtiment de Quarningis, une demande de rapport de la commission technique est requise en raison de la modification de la toiture. Celle-ci sera prolongée et raccordée au chéneau existant. Concernant la toiture du collège, il s'agissait d'une rénovation, seul le rapport de la Commission de gestion et finances était donc nécessaire. La Municipalité prend note de cette remarque.

M. le Vice-Président précise que, de manière générale, le bureau du Conseil nomme une commission technique sur demande de la Municipalité. Il pourrait être envisagé une collaboration entre le bureau et la Municipalité afin d'évaluer, au cas par cas, la nécessité de désigner une telle commission.

M. Julien Bovet prend la parole et annonce que pour mémoire, la Municipalité a demandé un crédit pour réaliser une étude concernant la rue du Temple, mais à ce jour, rien n'a évolué. Par ailleurs, la Municipalité instaure des zones à 30 Km/h. A quel moment le Conseil Général a-t-il été consulté ou appelé à se prononcer sur cette décision ?

Mme Sandrine Chaillet, Municipale explique que le problème de stationnement dans l'ensemble du village devrait être réglé d'ici l'automne. En effet, de nombreux véhicules sont stationnés sur le domaine public, mais également sur des routes et des chemins appartenant à des propriétaires privés, pourtant ouverts à la circulation.

M. René Jomini, Municipal de répondre que dans le cadre de l'étude sur le stationnement et la sécurisation des déplacements des élèves, l'instauration d'une zone à 30 Km/h constitue l'une des mesures susceptibles d'améliorer la sécurité en contribuant à ralentir le trafic.

Il convient toutefois de rappeler que les mesures de circulation, telles que la mise en place d'une zone 30, ne doivent pas nécessairement être soumises au Conseil Général. Elles relèvent, selon les compétences prévues par la législation, de la Municipalité et des autorités compétentes en matière de circulation.

M. Jean-Marc Cloux rappelle que concernant l'étude de la rue du Temple, la Commission de gestion et finances avait demandé que la réflexion soit étendue à l'ensemble du village.

M. Jean-Daniel Staub, Syndic explique que concernant la mise en place d'une zone 30 sur la route de Chavannes, entre la salle polyvalente et le carrefour avec la route de Cossonay, une demande a été adressée au Canton. Il appartient désormais aux autorités cantonales de se prononcer sur cette requête. La Municipalité est dans l'attente de la décision du Canton avant de pouvoir poursuivre ce projet.

M. le Vice-président précise que dès que la réponse du Canton aura été reçue, le projet pourra être finalisé et sera soumis au Conseil Général pour décision, dans la mesure où sa mise en œuvre nécessite l'octroi d'un crédit, des aménagements ou des travaux.

M. Nicolas Chappuis prend la parole et informe qu'au nom de la famille Chappuis, il tient à remercier sincèrement pour le bel hommage rendu à son papa, Olivier Chappuis. Ces témoignages l'ont profondément touché.

Il prendrait volontiers une copie des documents ou diapositives présentés lors de cet hommage, afin de pouvoir les partager avec l'ensemble de la famille et en conserver un précieux souvenir.

M. Stéphane Rochat remercie la Municipale en charge des forêts d'avoir pris le temps d'aborder la problématique des chemins pédestres et de leur sécurisation avec les personnes directement concernées.

La Municipalité a fait le choix d'investir afin de sécuriser l'ensemble des chemins pédestres plutôt que d'en interdire l'accès. Cette décision démontre une volonté de concilier sécurité, mobilité douce et maintien du patrimoine communal.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h35.

Le Vice-président

La secrétaire